CGT CHU NANTES

la cgt

Exigeons des négociations à la hauteur des revendications

Alors que **le Ministère de la santé avait exclu la CGT des négociations** au prétexte qu'elle n'est pas signataire du Protocole, **celui-ci a été condamné par le Tribunal Administratif de Paris pour avoir porté une atteinte grave et manifestement illégale à la liberté syndicale.**

La justice reconnait et affirme la légitimité de la fédération CGT de la santé et de l'action sociale qui est la première organisation syndicale dans la fonction publique hospitalière à représenter les salarié.es concernées, ne laissant pas ainsi l'exclusivité aux seules organisations ayant validé le protocole Ségur.

D'ailleurs le **Conseil d'Etat estime que la volonté d'exclure les organisations syndicales non-signataires des négociations en cours est contraire à l'exercice de leur liberté syndicale.**

La CGT intègre donc les réunions et négociations qui découlent du protocole Ségur et compte bien se faire entendre.

La journée de grève et de manifestation organisée par la CGT le **15 Octobre 2020**, rejointe par SUD-Santé, les urgentistes de l'Amuf, les infirmiers du SNPI, ainsi que les collectifs Inter-Urgences et Inter-Blocs **a permis d'avancer le versement du complément de salaire de 93 euros prévu en mars à décembre 2020.**

La lutte ne doit pas s'arrêter là. **Nous exigeons un troisième complément de 117 euros pour atteindre l'augmentation de 300 euros pour tous!**

Je signe la pétition

Monsieur le Ministre de la Santé, nous exigeons une vraie politique de santé et d'attractivité à l'Hôpital Public. Ces exigences passent par l'aboutissement de toutes nos revendications :

- le dégel du point d'indice
- une augmentation salariale de 300 euros pour tous, alors que le protocole prévoit 183 euros
- la refonte des grilles indiciaires pour tous à la hauteur des compétences et diplômes exigés pour exercer son métier dans la FPH, alors que le protocole prévoit uniquement la refonte des grilles pour les soignants et les médicotechniques comportant une augmentation moyenne de 35 euros, loin derrière les salaires moyens de l'OCDE
- un 13ème mois pour tous sans condition, alors que le protocole prévoit la suppression de la prime de service pour 2022 et veut instaurer une prime au mérite
- l'ouverture de lits et la création d'emplois à la hauteur des besoins
- une vraie politique de formation permettant aux agents de se former et d'évoluer tout au long de leur carrière.

Toutes ces exigences doivent être obtenues sans contrepartie comme celles prévues dans le protocole (dont la remise en cause du temps de travail).

Nom	Prénom	Métier	Signature